



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
PROCES-VERBAL
SEANCE DU 10 août 2020

Nombre de membres :

En Exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

L'an deux mille vingt et le dix du mois d'août à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Louis SALA, maire.

Présents : Louis SALA, Sébastien SANCHEZ, Christine RUIZ, Robert RAMIO, Eliane BERDAGUER, , Jérôme POURSAT, MAROLLEAU Mickaël, Magalie RIBES, Michel PALAU, Jonathan PARON, Abraham MEDJADJ, Christelle BOULAY, Laëtitia SI DJILANI, Cathy PERARNAUD.

Absents : Laeticia HAVRAN, Myriam DARDENNE

Procurations : Aurélie SAUCH à Magalie RIBES ; Camille LEPRINCE à Cathy PERARNAUD ;

Matthias ALZEARI à Christine RUIZ

Secrétaire : Jonathan PARON

Date de la convocation : 04 août 2020

Délibération N° 2020/038

OBJET : **Projet d'exploitation d'une installation de transit de digestats sur la plate-forme de biomasse située sur la commune de Elne, par la société TUBERT ENVIRONNEMENT.**

Monsieur Maire expose que par arrêté N°PREF/DCL/BCLUE/2020154-0001, Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales a prescrit l'ouverture d'une consultation du public relative à la demande d'enregistrement présentée par la société TUBERT ENVIRONNEMENT en vue de l'exploitation d'une installation de transit de digestats sur la plate-forme de biomasse située sur la commune de ELNE. Cette consultation s'est déroulée du 1er au 29 juillet 2020 inclus.

Il indique que ledit arrêté prévoit dans son article 6 que les conseils municipaux de la commune de Elne et Montescot sont appelés à donner leur avis au plus tard quinze jours après la clôture de la consultation du public. La commune doit donc se prononcer au plus tard le 13 août 2020.

Après avoir exposé la nature du projet qui a été soumis à la commission urbanisme, un débat s'instaure au cours duquel sont évoqués de nombreux points relatifs aux dangers présentés par les digestats sur les eaux de ruissellement et nappes phréatiques et sur la localisation de ces dépôts de déchets de la méthanisation.

Les avis exprimés relèvent les points suivants :

- Bien que située sur le territoire de la commune d'Elne dont elle est distante de 1600 mètres, la plate-forme est située à 370 mètres des premières maisons de Montescot.
- La plateforme est située sur un point plus élevé que la commune de Montescot. Les eaux de pluie et de ruissellement (la plateforme est arrosée en période de fortes chaleurs) issues de la plateforme (jus marron) se

Les fossés en question rejoignent le fossé routier de la RD612, affluent de l'agouille de la Trobe et, par les agouilles d'en Gibert, de la Mar poursuivent leur chemin vers l'Étang de Canet-Saint Nazaire. Ces agouilles passent à proximité de l'un des sept forages profonds qui puisent l'eau dans la nappe pliocène situés autour de la commune de Montescot pour alimenter en eau potable la plupart des communes de la Communauté Albères Côte Vermeille Illibéris.

- La plateforme Tubert émet régulièrement des odeurs nauséabondes qui, lorsque souffle le vent d'est, indisposent tous les villageois plusieurs jours consécutifs.
- La plateforme Tubert a connu, au cours des deux précédents étés, deux importants incendies provoqués par un phénomène d'auto-combustion, générateur de fumées qui ont nécessité l'intervention et la présence permanente des Services Incendie du SDIS 66 durant quelques semaines.
- Enfin des études récentes révèlent que la méthanisation présente une vraie menace de pollution des sols et d'émission de gaz à très grand effet de serre. Lorsque le digestat vecteur de pathogènes est épandu, il est consommé par le sol puis s'infiltré vers les cours d'eau et les nappes phréatiques. La qualité des eaux de surface et souterraines est un enjeu majeur pour les populations.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 17 voix contre, s'oppose au projet d'exploitation d'une installation de transit de digestats sur la plate-forme de biomasse présenté par la Société TUBERT Environnement.

Fait à Montescot, le 10 août 2020

